

Test de compatibilité climatique PACTA 2022 – Résultats du Groupe Raiffeisen

En 2022, Raiffeisen a participé pour la deuxième fois au test volontaire de compatibilité climatique PACTA (Paris Agreement Capital Transition Assessment) qui a été lancé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et le Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI). L'objectif de ce test consiste à enregistrer de manière transparente et harmonisée l'intensité climatique des investissements réalisés par les acteurs de la place financière suisse. Les constats qui en résultent doivent aider ces derniers dans la transition vers des investissements plus respectueux du climat. Après la publication par la Confédération des résultats consolidés de la place financière suisse le 24 novembre 2022, c'est maintenant au tour du Groupe Raiffeisen de publier les siens. Le test a été réalisé par 2^o Investing Initiative, un groupe de réflexion basé à Berlin et Paris, et par le Rocky Mountain Institute (RMI).

Lors de ce test, Raiffeisen a fait analyser une nouvelle fois tous les investissements dans les actions et les obligations d'entreprise (fin 2021) pour lesquels Raiffeisen Suisse est responsable de la décision de placement. Cela concerne les investissements dans le cadre des mandats de gestion de fortune, dans les fonds de prévoyance et de placement, le négoce pour compte propre, la gestion des liquidités, ainsi que le portfolio stratégique. D'une part, l'exposition dans les secteurs considérés comme particulièrement énergivores a été examinée. D'autre part, il a été étudié dans quelle mesure les investissements correspondants sont réalisés dans des entreprises qui, selon leurs plans d'investissement, investiront dans des technologies plus respectueuses du climat dans un avenir proche.

Les résultats montrent qu'à la fin 2021 également, Raiffeisen investit relativement peu dans des actions et des obligations d'entreprises que l'étude place dans les secteurs à fortes émissions de CO₂ (environ 3% pour les actions et environ 5% pour les obligations). En plus de l'exposition, l'empreinte CO₂ des portefeuilles Raiffeisen examinés (par rapport aux portefeuilles soumis par les pairs) est également nettement inférieure à l'indice de référence: l'empreinte CO₂ s'élève à 28t CO₂/mio CHF pour les investissements en actions (indice de référence: 77t CO₂/mio CHF) et à 88t CO₂/mio CHF pour les investissements en obligations (indice de référence: 263t CO₂/mio CHF). Dans le même temps, Raiffeisen recelait encore un potentiel d'amélioration fin 2021. En effet, pour ses investissements dans les secteurs à fortes émissions de carbone, Raiffeisen aurait pu mettre encore davantage l'accent sur les entreprises qui réduisent les technologies à fortes émissions au profit de technologies plus respectueuses de l'environnement et qui s'engagent à atteindre l'objectif «zéro émission nette». Et ce bien que représentant 3%, le nombre d'entreprises ayant un engagement envers la neutralité carbone et des objectifs intermédiaires crédibles soit plus élevé que dans les portefeuilles de pairs (0,5%).

Avec 12,4 kg/m², la valeur moyenne des émissions provenant des placements immobiliers est nettement inférieure à la limite de 15,7 kg/m² actuellement requise pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050. Afin de pouvoir atteindre la valeur correspondante en 2030 également, il faut encore davantage renforcer leur compatibilité climatique.

Globalement, les résultats du test sont conformes à la stratégie climatique de Raiffeisen. Etant donné que Raiffeisen soumettra, fin 2022, 94% de l'argent investi via des fonds de placement et de prévoyance à son approche Futura ESG, la compatibilité climatique dans le domaine des investissements devrait déjà s'être améliorée par rapport à fin 2021. A cette date, 71% des fonds étaient investis de manière appropriée.

Cette année, Raiffeisen a renoncé à un examen de son portefeuille hypothécaire. Elle a déjà évalué une première fois en 2018, avec un partenaire externe, l'impact climatique du parc immobilier qu'elle cofinance via des hypothèques. Dans le rapport de gestion 2021, Raiffeisen publie pour la première fois de manière exhaustive les émissions des bâtiments prélevées à l'aide de la méthode du Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF). Raiffeisen part du principe que les calculs et valeurs correspondants sont plus précis que les chiffres obtenus dans le cadre du test PACTA, qui ne devraient de toute façon guère avoir évolué depuis le test de 2020.

Les résultats détaillés du test de compatibilité climatique ainsi que des informations complémentaires sur le climat du Groupe Raiffeisen sont disponibles sur notre site Internet: <https://www.raiffeisen.ch/rch/de/ueberuns/nachhaltigkeit/nachhaltigkeitsstrategie-umsetzung/offenlegung.html>